

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 3 octobre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DAC 123** Signature d'une convention d'occupation du domaine public avec la société Mad Line pour l'occupation et l'exploitation des établissements culturels Centre FGO-Barbara et les Trois Baudets (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine, en date du 12 septembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de signer une convention d'occupation du domaine public avec la société Mad Line pour l'occupation et l'exploitation des établissements culturels Centre FGO-Barbara et les Trois Baudets (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 10 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Mad Line, représentée par son (sa) président(e) en exercice, une convention d'occupation du domaine public, dont l'échéance est fixé au 31 décembre 2023, pour la mise à disposition des équipements culturels Centre FGO-Barbara, situé 1/3, rue Fleury (18e) et les Trois Baudets, situé 2, rue Coustou (18e).

Article 2 : La redevance versée à la Ville de Paris par l'occupant en contrepartie de l'occupation des équipements culturels Centre FGO-Barbara et les Trois Baudets est fixée à 4 % de son chiffre d'affaires hors taxes et hors subventions publiques, avec un montant minimum garanti de 120.000 euros par an.

Article 3 : La recette correspondant sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 et suivants, rubrique 316.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**